

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles Rheume

<https://www.cadre21.org/membres/ebbc28e74911cc68de4f8b0>

Date d'obtention : 2024-04-17 17:37:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les premières étapes sont de rassurer et sécuriser la personne qui dénonce ainsi que la victime. L'équipe doit se concerter à la lumière des informations obtenues pour décider d'un acte impulsif ou malveillant. L'auteur doit ensuite être rencontré, concertation d'équipe, appel aux parents, contacter les policiers/partenaires, faire les suivi nécessaires.

Confisquer les téléphones dont nous aurions un soupçons raisonnable qu'il y aurait du contenu en lien avec la situation dedans et les remettre aux policiers en temps et lieux.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Formation en personne

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Arriver à une conclusion que l'acte était impulsif ou malveillant. La ligne est parfois mince et les étapes suivantes peuvent dépendre de cette conclusion.